



Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires. Les indices qui y figurent sont calculés sur un champ restreint d'observations de prix et à partir d'estimations des évolutions de certains tarifs non encore disponibles. Les résultats définitifs seront publiés le 15 juin 2022. En conséquence, les indices provisoires ne doivent pas être utilisés pour des revalorisations contractuelles.

Des informations complémentaires sont disponibles dans l'encadré « Pour en savoir plus ».

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 5,2 % en mai 2022, après +4,8 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation serait due à une accélération des prix de l'énergie, des services, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 0,6 %, après +0,4 % en avril. Après leur repli le mois précédent, les prix de l'énergie se redresseraient en lien avec le rebond des prix des produits pétroliers. La hausse des prix de l'alimentation serait moins soutenue qu'en avril. Les prix des services et des produits manufacturés ralentiraient également.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 5,8 %, après +5,4 % en avril. Sur un mois, il croîtrait de 0,7 %, après +0,5 % le mois précédent.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

	Pondérations 2022	mai 2021	avril 2022	mai 2022 (p)
Ensemble IPC*	10000	1,4	4,8	5,2
Alimentation	1649	-0,3	3,8	4,2
- Produits frais	249	-2,7	7,1	1,5
- Autre alimentation	1400	0,2	3,3	4,6
Tabac	215	5,3	-0,1	-0,1
Énergie	886	11,7	26,5	28,0
Produits manufacturés	2444	-0,1	2,6	2,9
Services	4806	1,1	3,0	3,2
Ensemble IPCH**	10000	1,8	5,4	5,8

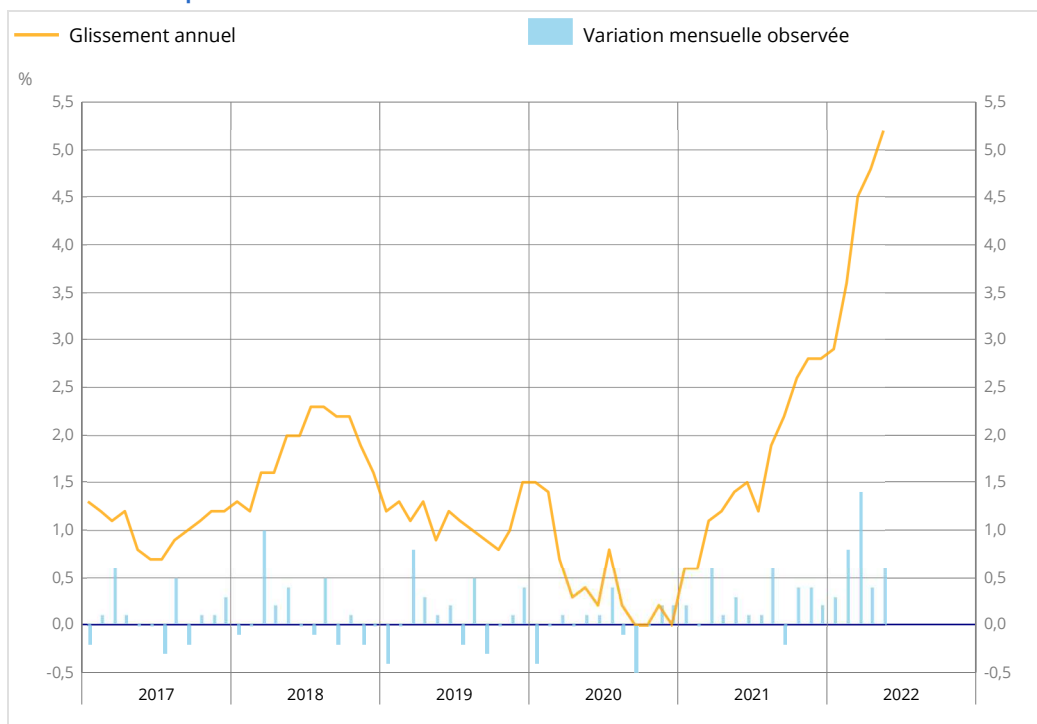
(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation **: indice des prix à la consommation harmonisé

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee – indices des prix à la consommation

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Pour en savoir plus

Définition : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France hors Mayotte. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts.

Publication des résultats définitifs : le 15 juin 2022, à 8h45.

Prochaine parution : le 30 juin 2022, à 8h45.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

ISSN 0151-1475